

La multinationale Imerys Rio Capim Caulim a provoqué un désastre écologique au Brésil

Le sénateur José Nery demande des sanctions contre l'entreprise française polluante dans le Pará
mardi 26 juin 2007, par [NERY José](#) (Date de rédaction antérieure : 20 juin 2007).

Le sénateur José Nery a remis officiellement aujourd'hui à l'ambassade de France à Brasília et au Ministère des Affaires Étrangères un rapport sur les agissements de l'entreprise multinationale Imerys Rio Capim Caulim qui a provoqué un désastre écologique dans la commune de Barcarena, à trente kilomètres de Belém.

Outre une lettre demandant que des mesures soient prises, le rapport est constitué de coupures de presse et de photos de la région frappée par l'accident. Le sénateur demande au gouvernement français de prendre des mesures, attendu que le capital d'Imerys est français.

Voici le texte intégral de la lettre remise ce mercredi 20 juin 2007 à l'ambassade de France.

En qualité de sénateur de l'Amazonie, en qualité de défenseur de l'environnement et de défenseur des peuples d'Amazonie, j'aimerais faire connaître au gouvernement français la série de désastres écologiques en cours dans la commune de Barcarena, dans l'État du Pará.

Deux raisons m'amènent à porter ces informations à la connaissance du gouvernement français :

La première est que je suis avec sympathie, même si je me trouve loin, l'engagement du peuple français dans la lutte pour l'environnement, ce peuple qui prend toujours position contre ceux qui, à la recherche de profit facile, ne s'impliquent d'aucune façon dans des actions susceptibles de réduire l'impact de l'activité industrielle dans une région sensible telle que l'Amazonie, où se trouve la plus riche socio-biodiversité de la planète.

La seconde raison de ce communiqué est que certains de ces désastres ont été provoqués par la négligence de l'entreprise Imerys Rio Capim Caulim dont le capital est français.

Cette entreprise qui dans la région met en œuvre la transformation du kaolin est une récidiviste. Le dernier accident en date, le plus grave, a eu lieu ce 12 juin 2007.

Près de deux mille personnes (500 familles) ont reçu, de la part de la Défense Civile de l'État, l'ordre d'abandonner leur domicile dans la Zone Industrielle de Vila do Conde, à environ 30 kilomètres de la capitale du Pará.

Le motif de cet exode était la fuite et le déversement d'un bassin de contention des rejets de l'usine Imerys Rio Capim Caulim.

Selon les informations des services de sécurité de l'entreprise elle-même, la fuite a dû commencer à l'aube du 11 juin, et a atteint le troisième bassin qui contient plus de 450 mille mètres cubes d'eau et

des restes de kaolin.

Il s'agit donc d'un accident écologique de grande ampleur et d'une énorme gravité, mais hélas, nous l'avons déjà dit, ce n'est pas le premier. En octobre 2006, toute la population du quartier s'est trouvée privée d'eau potable, déjà en raison du déversement de résidus de Imerys.

À l'époque, en qualité d'élu municipal d'Abaetetuba, ville voisine de Barcarena, j'ai accompagné la population pour trouver une solution au problème qui se présentait. Après négociation, l'entreprise s'était engagée à fournir de l'eau minérale à la population en attendant l'implantation de systèmes définitifs de protection des bassins, tels que l'utilisation d'enveloppes de PVC.

Les accords consécutifs aux précédents dommages n'étaient pas encore mis en pratique que s'est produit le nouveau déversement, ce qui a conduit le Secrétariat à l'Environnement de l'État du Pará à infliger une amende élevée à l'entreprise.

Du fait de ce nouvel épisode, le Secrétariat à l'Environnement a décidé l'interdiction de l'entreprise.

Je sou mets cette question au gouvernement français parce que selon nous il est du devoir de chaque Brésilien d'agir pour la préservation de l'Amazonie, mais ce combat doit aussi être celui de tous les habitants de cette planète de plus en plus fragilisée par les agressions irresponsables qu'elle subit.

Nous ne pouvons accepter qu'une entreprise étrangère vienne en Amazonie développer une activité industrielle sans le moindre souci du milieu qui l'environne, sans la moindre conscience de la responsabilité écologique qu'exige l'action dans notre région, qui du fait de son importance stratégique pour le présent et le futur de l'humanité, exige de tous une responsabilité encore plus élevée.

Nous espérons que le gouvernement et le peuple français condamnent l'action de cette entreprise qui est en train de causer tant de dommages à l'Amazonie et à ses peuples.

José Nery, Sénateur du Pará (PSOL)

20/06/2007 Service de presse

Une entreprise française provoque un désastre écologique dans l'État du Pará

http://www.senado.gov.br/josenery/detalha_noticias.asp?data=15/06/2007&codigo=24169

Le sénateur José Nery a durement critiqué l'entreprise multinationale Imerys Rio Capim Caulim, responsable d'un nouveau désastre écologique dans la municipalité de Barcarena, à 30 kilomètres de Belém.

Dans une intervention en séance plénière au Sénat, Nery a qualifié l'accident comme un résultat de l'action prédatrice des grandes entreprises qui, « *ayant avant tout le souci de leurs bénéficiés, ne prêtent pas la moindre attention aux questions environnementales, malgré la pression croissante de la population pour des mesures limitatrices* ».

Mardi 12 juin, près de 500 familles ont reçu de la Défense Civile de l'État l'ordre d'abandonner leur

maison dans la zone industrielle de Vila do Conde, à cause de la fuite et du déversement d'un bassin de contention de rejets de cette entreprise à capital français.

« Il s'agit d'un accident écologique de grande ampleur et d'une énorme gravité, qui exige une action immédiate et efficace des pouvoirs publics », a dit Nery, rappelant que, dans le cas de Imerys Rio Capim Caulim, les problèmes écologiques qui touchent la population ne sont pas nouveaux. En octobre 2006, l'ensemble de la population du quartier s'est trouvée privée d'eau potable, déjà à cause du déversement de résidus de l'entreprise.

À l'époque, Imerys avait fini par s'engager à fournir de l'eau minérale à la population dans l'attente de l'implantation de systèmes définitifs de protection des bassins, tels que l'utilisation d'enveloppes de PVC, mais avant même que soient mis en pratique les accords consécutifs à ces anciens dégâts, s'est produit un nouveau déversement qui a conduit le Secrétariat à l'Environnement du Pará à infliger une lourde amende à l'entreprise.

« Il est indispensable d'être attentifs à l'action prédatrice de l'avancée des grandes entreprises dans la région. Il faut exploiter rationnellement toutes les potentialités économiques pour élever les conditions de vie de la population, mais sans polluer de toujours en accord avec les besoins que ces mêmes populations indiquent. La législation environnementale doit être plus rigide et pénaliser sévèrement tous ceux qui portent atteinte à l'environnement. », a dit Nery qui prépare un dossier sur l'affaire pour l'envoyer au gouvernement français en demandant des sanctions contre l'entreprise.

15/06/2007 bureau de presse